

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 12 avril 2024 à 20h30**

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents : André VAURS, Claire SERIEYSSOL, Hervé VAURS,
Jean-Marc ARNAL, Jean-Louis PUECH, Divya PUECH, Gilles PUECH,
Caroline DELBAS-ROUME, Laurent BUISSON, Jean-Luc GARDAIS,
Nadine FRIC

Représentés :

Excuses : Claire SERIEYSSOL

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline DELBAS-ROUME

Le 12/04/2024,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04/04/2024 conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André VAURS, Maire.

Formant la majorité des membres en exercice. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance choisit au sein du Conseil Municipal.

Madame Caroline DELBAS-ROUME est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11/03/2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des budgets prévisionnels 2024 commune et lotissement ;
- Vote des taux d'imposition ;
- divers.

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES :

ARRETE SIGNATURES N°07-2024 VOTE DU BP COMMUNE 2024

ARRETE SIGNATURES N°08-2024 VOTE DU BP LOTISSEMENT 2024

AUTRES SUJETS ABORDES :

▪ **Aire de jeux enfants**

Le projet de renouvellement des jeux au stade est différé car ce dossier nécessite un plus gros travail en termes de choix, de coût et de normes. Monsieur le Maire est en contact avec différents fournisseurs qui ont déjà fait des propositions et des devis. Ce dossier nécessitera de futures réunions pour préparer un dossier chiffré pour l'année prochaine. En attendant les jeux déjà en place mais cassés, seront remplacés (balançoire).

▪ **Girobroyeur**

Ce projet non prioritaire est également repoussé. L'achat groupé avec une autre commune reste une piste pour le financer. Pour rappel les devis réalisés en début d'année s'élèvent à environ 6 000 €.

▪ **Bâtiment**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bâtiment « André SEMETÉY » (671 m²) au Tioulaire est à vendre. Après prise de renseignement Monsieur le Maire a proposé aux membres de la commission travaux d'aller le visiter. Ce bâtiment pourrait être très intéressant pour la commune car il permettrait de stocker du matériel très encombrant. Il est en bon état et utilisable de suite sans obligatoirement faire des travaux. Quelques points pourraient malgré tout être améliorés comme le bardage, des cheneaux, du drainage. La toiture est en bon état.

Cet achat permettrait également d'aménager une zone de stockage de gravette et tout venant lorsqu'il y a des travaux sur la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au budget 2024, en attendant d'autres éléments et d'en reparler lors d'un prochain conseil. La décision de l'acheter ou non sera soumise au vote du conseil municipal. Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à engager des négociations avec les propriétaires.

▪ **Vente terrain esthéticienne**

Monsieur le Maire explique avoir reçu Mme RODHE au sujet de son projet de salon d'esthétique qu'elle souhaite voir se bâtir sur la commune. Il a proposé une autre petite parcelle de terrain, propriété d'un particulier qui serait d'accord pour vendre.

La Secrétaire de séance,
Caroline DELBAS ROUME

Le Maire,
André VAURS